

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2026-51 – (1)****SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026**

*L'an deux mille vingt-six et le dix-huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Maire.*

Date de convocation : 11 septembre 2026

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de voix : 18

**- Étaient présents :**

Sébastien SOULIER, Maire

Pierre BOLLIET, Anne THEVENOT, Loïc ROUSSON, Marion HOLVOET, Xavier NOBLET, Martine LAMOUROUX, Adjoint au Maire

Claude PERET, Gilles LABOUREAU, Nathalie PUCH, Cendrine SOUYRIS, Alexandra PUJOL, Élodie PAULS, Virginie MURCIANO, Grégory LEBOFFE, Mélodie REGALDO, Conseillers ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Loïc TEYSSIER, Karim HADDAD, Romain BRETON**- Étaient absents :** Yannick IHAMOUINA, Stéphanie LEVERS, Kévin PHALIP, Perrine BONNIER**- Procurations :** Loïc TEYSSIER à Nathalie PUCH

Karim HADDAD à Marion HOLVOET

**- Secrétaire de séance :** Pierre BOLLIET*La séance est ouverte à 18H30.***Délibération n°2026-51 – (1) / Convention avec Hérault Énergies pour le renforcement du réseau électrique École–Chemin de Saint Guilhem :**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renforcer le réseau électrique basse tension dans le secteur École–Chemin de Saint Guilhem.

Ces travaux de renforcement sont rendus nécessaires du fait de la demande de raccordement du lotissement les Terrasses de Gellone.

Hérault Énergies finance les opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public des communes classées en régime électrique rural.

Cette opération sur le réseau de Saint-Pargoire répond à ces critères et sera totalement pris en charge par Hérault Énergies.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

\* **VALIDE** la convention avec Hérault Énergies pour le renforcement du réseau électrique basse tension secteur École–Chemin de Saint Guilhem,

\* **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Le Maire,  
Sébastien SOULIER



Mairie de Saint-Pargoire

Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire

Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : [mairie@ville-saintpargoire.com](mailto:mairie@ville-saintpargoire.com)